



Invisible pénibilité du travail féminin

Cécile Andrzejewski

Paru dans Le monde diplomatique – Décembre 2017

Quand elle a appris qu'elle devait arrêter de travailler, Mme Béatrice Boulanger, aide à domicile, en a pleuré : « *Je les aimais bien, mes mamies et mes papys* », explique-t-elle en souriant. En ce samedi matin ensoleillé, dans le Pas-de-Calais, elle a d'abord pris le temps de servir le thé, qu'elle touille en énumérant ses soucis : une prothèse d'épaule, de l'omarthrose (usure du cartilage de l'articulation de l'épaule), un rétrécissement du rachis cervical, de l'arthrose cervicale et une rhizarthrose (arthrose de la base du pouce). « *Tous mes problèmes de santé viennent des charges que j'ai dû soulever, c'est le chirurgien qui me l'a dit.* » Le praticien lui a également confié qu'elle avait « *un corps de vieillard* », à 52 ans.

Après avoir fabriqué à la chaîne des pantalons pendant dix ans, Mme Boulanger s'est rendue plusieurs fois par jour chez des personnes âgées, parfois gravement malades, pour les aider à se lever, à faire leur toilette, à se préparer à manger, à aller se coucher. « *J'ai tout appris sur le tas, sans formation. Je me suis occupée de beaucoup de cas lourds, c'est là que je me suis foutu l'épaule en l'air.* » En février 2015, alors qu'elle soulevait une vieille dame pour l'aider à sortir de la baignoire, « *ça a craqué, raconte-t-elle. Tout s'émiettait autour. Les médecins ont dû couper la tête d'épaule* ».

Comme Mme Boulanger, de plus en plus de femmes sont victimes d'accidents du travail. D'après l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), « *si les accidents du travail avec arrêt baissent globalement de 15,3 % entre 2001 et 2015, ils progressent pour les femmes. Sur cette période, [ils] ont augmenté de 28 % pour [celles-ci] tandis qu'ils ont baissé de 28,6 % pour les hommes¹* ». Ce spectaculaire écart s'explique en partie par les évolutions de l'emploi en France : d'un côté, les emplois industriels, traditionnellement les plus dangereux et masculins, disparaissent

¹ Florence Chappert et Patricia Therry, « Photographie statistique des accidents de travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles en France selon le sexe entre 2001 et 2015 », Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, Paris, mars 2017. <https://www.anact.fr/photographie-statistique-des-accidents-de-travail-des-accidents-de-trajet-et-des-maladies>

sent ; de l'autre, les femmes ont fait une entrée massive sur le marché du travail, dans des secteurs à dominante féminine dont les difficultés sont moins reconnues.

Presque aucune recherche n'est faite sous l'angle du genre

L'histoire de la santé au travail fournit aussi une autre explication. Car, construite dans des branches comme le bâtiment, la chimie ou la métallurgie, la notion de pénibilité s'est d'abord définie en fonction de critères masculins. « *Les recherches ne sont quasiment jamais faites dans une perspective de genre, constatait le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en 2010. L'impact des facteurs de risques au travail sur la santé des femmes conserve ainsi à bien des égards un caractère d'invisibilité entraînant méconnaissance ou sous-estimation et donc faible prise en compte².* »

Lancé en 2015, le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) en donnait l'illustration. À l'époque, il recensait dix facteurs de pénibilité — activités exercées en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, etc. — en fonction desquels les salariés se voyaient attribuer des points selon leur degré d'exposition. Ce décompte leur permettait ensuite de financer un passage à temps partiel, de partir à la retraite de façon anticipée ou encore de suivre des formations. Quatre de ces critères — manutentions manuelles de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques — ont depuis été supprimés par le gouvernement Philippe lors de la réforme du code du travail, et le compte personnel de prévention de la pénibilité est devenu le compte professionnel de prévention (C2P). Mais le problème reste le même. En 2017 comme en 2015, parmi les critères retenus, un seul concerne une proportion plus importante de femmes que d'hommes : le travail répétitif, une réalité qui touche 9,2 % des femmes salariées, contre 7,6 % des hommes salariés³.

² « La santé des femmes en France », rapport du Conseil économique, social et environnemental, Paris, 2010.

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-sante-des-femmes-en-france>

³ « La santé des femmes en France », rapport du Conseil économique, social et environnemental, Paris, 2010.

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-sante-des-femmes-en-france>

Pour les autres, la barre demeure souvent trop haute pour que les femmes voient la pénibilité de leur travail reconnue.

L'exemple des hôtesses de caisse est éclairant. Même si ces employées scannent environ une tonne de marchandises par heure, elles n'accédaient pas à la reconnaissance du port de charges lourdes (selon les critères définis en 2015), à savoir lever ou porter quinze kilogrammes au moins six cents heures par an. Pourquoi ? Parce que la fréquence des temps partiels chez les femmes (tout particulièrement dans ce métier) et le mode de calcul de la pénibilité (en charge unitaire plutôt qu'en poids cumulé) ne leur permettaient pas d'atteindre le seuil requis. Ces salariées passaient ainsi en dessous du radar des critères de la pénibilité.

Celles-ci restent d'ailleurs tout aussi invisibles en ce qui concerne les maladies professionnelles. Ainsi, explique la psychanalyste Marie Pezé, spécialiste de la souffrance au travail, « *les caissières souffrent généralement d'un étirement du plexus brachial, une racine nerveuse bien implantée dans le corps [entre le cou et l'aisselle]. Or cette maladie n'est pas recensée dans le tableau 57 des maladies professionnelles* ». L'histoire de ce tableau, tardif et encore incomplet, illustre bien les obstacles à la reconnaissance de la pénibilité du travail au féminin. Créée en 1972, cette liste de pathologies recense les troubles musculo-squelettiques (TMS), des affections provoquées par des efforts de faible intensité mais répétitifs, auxquelles les femmes sont particulièrement exposées.

La mobilité des salariées a masqué les problèmes

Décelés dès le début du XVIIIe siècle chez les boulangers, les tisserands et les copistes par le professeur de médecine italien Bernardino Ramazzini, ces troubles sont repérés au cours du XIXe siècle chez les blanchisseuses



et les couturières⁴. Puis, en 1955, certaines de ces lésions sont indemnisées pour la première fois : celles provoquées par le maniement de marteaux pneumatiques et d'outils vibrants — dans le cadre de travaux masculins. Si les médecins du travail et l'administration mettent en lumière de nouvelles professions à risques (mineur, dactylographe, ouvrier ou ouvrière à la chaîne, personnel des abattoirs et conserveries), « *reste que la mobilité d'une partie des salariés affectés à des tâches répétitives, femmes et immigrés notamment, facilite l'occultation des problèmes* », note Nicolas Hatzfeld, maître de conférences à l'université d'Évry⁵. Il a fallu attendre près de vingt ans pour voir les TMS pleinement reconnus : d'abord pour l'hygroma du genou que contractent des ouvriers du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), puis d'année en année pour les tendinites, la compression de nerfs, le coude, le poignet, la main, etc., qui touchent les emplois féminins.

Derrière le grand bureau de son cabinet parisien, l'avocate Rachel Saada, spécialiste en droit du travail, souligne les ambiguïtés de cette reconnaissance, tant pour les hommes que pour les femmes. « *La question de la pénibilité est venue brouiller les pistes, estime-t-elle. C'est une bataille de mots pour atténuer la souffrance et prétendre qu'on fait ce qu'il faut pour éradiquer les dégâts causés par une organisation du travail délétère.* » Le sociologue Pascal Marichalar renchérit : « *Imaginons que, pour évoquer le travail d'un ouvrier de verrerie industrielle, on remplace le mot pénibilité par "exposition à des risques cancérigènes et de brûlure". Tout de suite, il devient moins acceptable de laisser les choses en l'état !* »

Si les dispositifs légaux s'améliorent, les préjugés persistent sur le terrain : les tâches minutieuses et répétitives ne sont pas toujours perçues comme pénibles, contrairement aux travaux de force. Dans une entreprise de production d'asperges où est elle intervenue, Marie Pezé a ainsi observé le manège suivant : plusieurs

⁴ Nicolas Hatzfeld, « TMS : un demi-siècle pour être reconnus », *Santé & Travail*, no 69, Paris, janvier 2010.

http://www.sante-et-travail.fr/tms--un-demi-siecle-pour-etre-reconnus_fr_art_896_47042.html

⁵ *Ibid.*

heures par jour, les ramasseurs se penchent pour cueillir les légumes un à un. Ceux-ci arrivent ensuite sur un tapis roulant où une nuée de « petites mains » féminines se chargent de les placer dans des paniers. Les premiers bénéficient de contrats à durée indéterminée (CDI), les secondes sont payées au panier. Chez les employées qui ne font « que » manipuler les asperges, sans avoir à se courber pour les récolter, une épidémie de troubles musculo-squelettiques se répand.

« Les employeurs sont souvent dans le déni pour les femmes »

« On a constaté les trois critères de survenue des TMS chez elles, se souvient Marie Pezè. Les gestes répétitifs, la cadence rapide et le soin du geste de travail. Certes, les mouvements des hommes étaient physiquement plus durs, mais ils étaient reconnus pour ça. Alors que les femmes exerçaient sur un tapis roulant trop haut, en étant payées à la tâche et sans aucune reconnaissance pour le temps qu'elles passaient à façonner de jolis paniers, plus susceptibles d'être vendus. » Le patron a finalement abaissé le tapis roulant, affiché des photographies des plus beaux paniers dans les locaux, mais... s'est gardé de proposer des CDI.

Cette myopie frappe encore plus durement les employées du secteur du nettoyage ou des services à la personne, tant leurs tâches, pourtant harassantes, semblent être l'attribut naturel de la femme. Mme Jeannette L.⁶, agente territoriale spécialisée (Atsem) dans une école maternelle du Pas-de-Calais — elle assiste une des institutrices de l'établissement —, explique les postures répétitives qu'elle doit prendre pour accompagner les enfants aux toilettes. Quand elle n'est pas occupée à ranger la salle de classe, elle est accroupie, penchée sur ceux-ci ou installée sur une chaise minuscule. Des positions douloureuses, à la longue. *« Il aura fallu demander longtemps pour qu'on finisse par avoir des fauteuils taille adulte »*, s'indigne, pour sa part, Mme Martine V., auxiliaire de puériculture dans un autre établissement du bassin mi-

⁶ Les noms et prénoms ont été modifiés à la demande des personnes interrogées.

nier. « *Parce que, quand un enfant se relâche sur vous en vous faisant un câlin, il faut supporter son poids.* » Une seule de ces chaises dispose d'accoudoirs, pourtant bien pratiques pour donner un biberon.

À quelques kilomètres de là, Mme Sylvie T., blonde pimpante, raconte son quotidien de femme de ménage dans une institution culturelle. Elle consacre ses matinées à nettoyer les bureaux et les toilettes, puis ses après-midi à la salle de spectacle. « *Là-bas, il faut se mettre par terre, gratter pour retirer les chewing-gums. Et puis, le fil de l'aspirateur n'est pas assez long, donc je me balade dans la salle avec la rallonge et le gros aspirateur sous le bras.* » Idem pour monter les seaux d'eau dans les classes de musique, à l'étage. « *Ça ne fait que trois ans qu'il y a un point d'eau en haut. Avant, il fallait monter les seaux à bout de bras et les redescendre pour les vider quand ils étaient sales. Personne ne s'en était rendu compte.* »

« *Les employeurs sont souvent dans le déni pour les femmes, analyse Marie Pezè. Ce qu'elles font, c'est du travail de tous les jours. Il va de soi qu'elles s'occupent du ménage, des courses, des enfants et des malades.* » Médecin du travail à Montauban, Mme Nadine Khayi prend l'exemple du bruit. « *Dans l'industrie, on le mesure. Mais, dans les crèches et les écoles, on ne le fait pas. Les responsables se disent : "De toute façon, on ne peut pas l'enlever." Alors qu'il est possible d'aménager des cloisons ou des murs anti-bruit.* » Aussi, comme dans l'industrie, c'est la démarche syndicale qui permet de faire sortir des pans entiers de l'emploi féminin de l'ombre⁷. « *Il aura fallu la révolte des infirmières dans les années 1990 pour qu'on prenne conscience qu'elles portent des patients, donc des charges lourdes, rappelle Florence Chappert, responsable du projet « Genre, égalité, santé et conditions de travail » à l'Anact. Jusqu'alors, on ne percevait que l'aspect compassionnel de leur métier.* »

« *On a aussi observé le langage que les clients employaient avec une femme et avec un homme, rapporte l'ergonome Karen Messing,*

⁷ Lire Pierre Souchon, « Syndicaliser les aides à domicile, un travail de fourmi », *Le Monde diplomatique*, septembre 2011.

<https://www.monde-diplomatique.fr/2011/09/SOUCHON/20961>

enseignante à l'université du Québec à Montréal (UQAM), qui cite par exemple une étude conduite dans un centre d'appels brésilien. *C'était noir sur blanc : les femmes subissaient beaucoup plus de harcèlement, de contestations, de remise en question de leur parole, de termes durs.* » Or la relation directe avec le public constitue une caractéristique du travail féminin, notamment pour les non-cadres. Les interactions permanentes avec les clients ou les patients, surtout lorsqu'il s'agit d'un public fragile ou précarisé, génèrent un stress intense⁸. Si la médiatisation des risques psychosociaux a rendu le sujet un peu plus visible, la reconnaissance spécifique de ceux-ci, elle, n'arrive toujours pas.

« *Aujourd'hui, quand on évoque la pénibilité, on ne pose pas du tout les questions de la pénibilité psychologique, de l'exposition à la tension au travail, des emplois émotionnellement exigeants, de la relation avec le public,* constate Florence Chappert. *Or elles devraient être autant prises en compte que le port de charges lourdes ou les horaires de nuit.* » Plus faibles, les femmes ? Certainement pas, insiste la spécialiste : « *Il n'existe pas de maux féminins, mais des maux liés aux emplois que les femmes occupent.* » En clair, ce n'est pas la fragilité supposée des femmes qui rend leur travail pénible, mais l'invisibilité des risques auxquels elles font face.

⁸ http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-delf/10-11/c1011004.asp#P8_329

Audition de Florence Chappert par la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, 23 novembre 2010.